

PROJET DE SERVICE

SERVICE INTERCOMMUNAL DE PREVENTION SPECIALISEE

SIPS
21/10/2016

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1 Cadre institutionnel et juridique.	2
1.1 Cadre institutionnel	2
1.2 Valeurs :.....	2
1.3 Cadre juridique	3
2 Le SIPS, un service de la communauté de communes.	4
2.1 Evolution du service.	4
2.2 Le territoire : particularité.....	5
2.3 Les missions du service :	6
2.4 Le public	6
3 L'organisation du service.	7
3.1 L'offre de service	7
3.2 Composition de l'équipe et horaires de travail.	8
3.3 Le recueil et la transmission d'informations dans le service	8
3.4 L'organigramme	9
3.5 Les locaux et le matériel.....	9
3.6 Les outils d'organisations et de régulation.	10
4 Les principes de fonctionnement de la prévention spécialisée en France.	11
4.1 De la libre adhésion à la recherche d'un accord.	11
4.2 Du respect de l'anonymat à la confidentialité.	11
4.3 De l'absence de mandat nominatif à une commande publique territorialisée.	11
4.4 Le partenariat ou l'inter institutionnalité.	11
4.5 La non institutionnalisation des activités :	13
5 Le SIPS un projet à faire vivre.	13
5.1 Les axes généraux d'intervention.	13
5.2 Programme d'actions	14
5.3 Les moyens d'intervention du SIPS.	16
5.4 Les outils d'intervention à la disposition du SIPS.....	18
5.5 Les outils d'évaluation des actions :	19
ANNEXES	19

INTRODUCTION

Aujourd'hui le contexte social, économique et politique nous invite à visiter régulièrement tant l'évaluation des besoins, des attentes du public de la prévention spécialisée, de leur famille et de leur environnement social, que la mise en œuvre des modalités spécifiques de leur accompagnement.

La prévention spécialisée a pour caractéristique de promouvoir une approche globale de la personne et du territoire d'intervention. Cela se traduit par une action sociale de proximité qui suppose une connaissance du tissu social fortement impacté par les spécificités économiques et géographiques du territoire du Briançonnais.

Le projet de service a pour ambition de définir les missions et objectifs du service et de décliner les moyens mis en œuvre pour les réaliser au regard des spécificités locales.

1 Cadre institutionnel et juridique.

1.1 Cadre institutionnel

Le Département et les Communes constituant la Communauté de Communes du Briançonnais, souhaitent renforcer mutuellement leurs politiques en faveur de l'éducation, de la prévention, de la protection de l'enfance et de la jeunesse afin de permettre aux enfants et aux jeunes de disposer d'atouts pour réussir leur vie d'adulte.

En tant que chef de file de la protection de l'enfance, le Département est garant de la mission confiée. Il participe au financement de l'action de prévention spécialisée qui tient une place singulière dans la protection de l'enfance.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Briançonnais définit les politiques territoriales à mettre en œuvre sur son territoire pour s'inscrire dans les schémas nationaux et départementaux de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance.

Le SIPS est un des services de la Communauté de Communes du Briançonnais, établissement public de coopération intercommunale. Il met en œuvre ces politiques territoriales.

1.2 Valeurs :

En cohérence avec celles de la communauté de communes du Briançonnais, le service de prévention spécialisée s'appuie sur un certain nombre de valeurs fortes, humanistes, républicaines qui découlent des fondements et des principes ci-dessous :

- la promotion de la citoyenneté, la solidarité, la lutte contre les injustices et les inégalités ;
- la tolérance et la discrétion ;

- l'engagement pour l'éducation et la formation de terrain des futurs travailleurs sociaux

1.3 Cadre juridique

L'action de la prévention spécialisée sur un territoire donné est relative à des références législatives :

L'Arrêté du 4 juillet 72 consacre l'activité et les modalités d'existence des Clubs et Equipes de Prévention.

- o Il institue un Conseil Technique des Clubs et Equipes de Prévention.
- o Il lui fixe un objet : mener une action éducative tendant à faciliter une meilleure insertion sociale des jeunes, par des moyens spécifiques supposant notamment leur libre adhésion.
- o Il l'installe dans un contexte général « en collaboration avec les services sociaux les groupements et établissements socio-éducatifs et culturels »
- o Il intègre plus précisément « son activité dans les actions de prévention du service départemental Aide Sociale à l'Enfance et en fait le collaborateur des autres services, groupements et établissements de Prévention ».
- o Il instaure la professionnalisation en reconnaissant la nécessité de disposer d'une équipe de travailleurs sociaux expérimentés à coté de bénévoles compétents.
- o Il définit l'agrément, le cadre conventionnel et les modalités de financements.
- o Il institue un contrôle de l'autorité administrative.

Les lois de décentralisation et notamment celle du 6 janvier 1986 installeront la Prévention Spécialisée dans les compétences des Conseils Départementaux au même titre que l'Aide Sociale à l'Enfance (Code de l'Action Sociale et des Familles, CASF).

La base légale des actions de prévention spécialisée est constituée par les articles L 221-1 et L121-2 du CASF :

Art.L221-1 ... 2° « Organiser, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles » ;

Art .121-2.... Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale le département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent prendre une ou plusieurs des formes suivantes :

1° Actions tendant à permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale ;

2° Actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu ;

3° Actions d'animation socio-éducatives ;

4° Actions de prévention de la délinquance.

La loi N° 2007-297 du 5 Mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Cette loi conforte l'inscription de la prévention spécialisée dans la politique de protection de l'enfance. Elle introduit la notion de secret professionnel partagé qui autorise les personnes qui mettent en œuvre la politique de protection de l'enfance ou qui lui apportent leur concours (comme les salariés et bénévoles de la prévention spécialisée), à partager entre elles les informations à caractère secret afin de pouvoir déterminer les actions de protection et d'aide à mettre en œuvre. Le partage des informations est strictement lié à ce qui est nécessaire à l'accomplissement de la mission de protection de l'enfance.

2 Le SIPS, un service de la communauté de communes

2.1 Evolution du service.

Quelques dates :

- **En 1986** dans le cadre de la politique de la ville, a été créé le Service Communal de Prévention de la Délinquance (SCPD). Afin de lutter contre toutes formes de marginalisation d'un public adulte.
- **En 2000**, compte tenu des besoins repérés sur le territoire : accueil des plus jeunes, soutien des parents dans leurs fonctions parentales, prévention des ruptures scolaires, le service accueille à partir de 6 ans.
Des binômes sont ainsi créés autour des tranches d'âges :
2 éducateurs autour des 6 - 12 ans
2 éducateurs autour de 12- 18 ans
La MJC centre social, s'occupant d'accompagner les 18 - 25 ans.
- **En 2004** le service est rattaché à l'intercommunalité. Le SCPD devient Service Intercommunal de Prévention Spécialisée (SIPS) et le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) est créé

- En 2011 après évaluation de l'existant sur le territoire le service se recentre sur l'accompagnement d'un public âgé de 12 à 25 ans, mettant fin à l'accueil et à la prise en charge des 6 - 12 ans. Il recentre ainsi son action sur le public cible d'un service de prévention et élargit son champ d'action aux jeunes majeurs.

2.2 Le territoire : particularité

La Communauté de communes du Briançonnais regroupe 13 communes pour 21.407 habitants (données de population de 2013, légales aux 1^{er} janvier 2016), répartis sur 844 km². La commune de Briançon représente à elle seule plus de la moitié de la population du territoire intercommunal.

Situé en zone de montagne et de haute montagne, le Briançonnais est au carrefour des vallées de la Guisane, de la Clarée, de la Haute Durance et de la Cerveyrette.

Quelques spécificités :

- ✚ Bien que faisant partie de la CCB, en raison de la frontière naturelle que constitue le Col du Lautaret (2059 m) et de la cartographie scolaire, les communes de La Grave et de Villar d'Arène sont rattachées au bassin de vie de Bourg d'Oisans dans le département de l'ISERE. Les 11 autres communes sont rattachées au bassin de vie de Briançon.
- ✚ Des disparités existent entre les communes. En effet, certaines voient leur population augmenter fortement pendant l'hiver du fait de l'arrivée massive de touristes. D'autres sont marquées par leur ruralité. Ces différences orientent l'activité du service qui intervient en collaboration avec les instances locales pour faire de la prévention des risques sur les lieux festifs, pour faire de la médiation sur les lieux touristiques, ou pour informer et prévenir l'isolement des plus jeunes sur les communes dites rurales. Pour ce faire, il est mis en place un système de veille en coopération avec les services locaux adaptés, permettant ainsi d'interpeler le service à temps.

Ce système de veille permet d'être vigilant sur les conditions de vie (santé, sécurité) du public saisonnier notamment ceux vivant dans des camions.

- ✚ Briançon, regroupant la plupart des services publics (collèges, lycée, internat, conseil départemental, les associations sportives, culturelles, associatives, etc.), concentre l'essentiel de l'activité du service, qui va de la prévention des ruptures scolaires jusqu'au soutien de la

fonction parentale, en passant par un accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle permettant de lutter contre la récidive.

2.3 Les missions du service :

Le service a pour mission générale de prévenir la marginalisation dans les lieux et territoires où se manifeste l'inadaptation sociale. Il s'adresse ainsi prioritairement aux publics les plus en difficulté, et sur lesquels, les dispositifs d'insertion existant n'ont pas ou peu de prise afin de :

- ✚ Faciliter une meilleure insertion de la jeunesse (...), prévenir l'inadaptation sociale et la délinquance (Arrêté du 04 juillet 1972 relatif aux clubs et équipes de prévention)
- ✚ Prévenir la marginalisation (...) et intervenir auprès de ceux qui sont en difficulté (Code de l'Action Sociale et des Familles CASF).

2.4 Le public.

Notre action s'adresse prioritairement aux jeunes de 12 à 25 ans, dont les conditions et modes de vie peuvent conduire à de graves difficultés d'insertion sociale, dommageables pour eux-mêmes et leur environnement.

Cependant, le service peut être amené à conduire des actions auprès d'enfants de moins de 12 ans. Ces initiatives dites de « prévention primaire » se traduiront par des interventions éducatives précoces en direction des enfants et de leurs familles ou de soutien aux adultes encadrant ces jeunes repérés. Plus que la question de l'âge, ce sont les spécificités du public auquel le service s'adresse qui guident ses actions de : soutien, de médiation, d'accompagnement.

✚ Les adolescents et jeunes adultes « dans la rue »

Pour quelques adolescents, la marginalisation et/ou l'isolement se traduisent par une insertion sociale de plus en plus précaire, soit en raison de leurs troubles mentaux, soit par résignation. Un manque de qualification peut s'ajouter à ces phénomènes

✚ Les adolescents « en crise » dans leur famille.

L'entrée dans l'adolescence vient parfois rendre impossibles des relations parent/enfant qui jusque-là pouvaient être très fusionnelles. La violence devient alors un mode de relation privilégié qui paraît être le seul en mesure de permettre la distanciation nécessaire à l'autonomisation. Les passages à

l'acte (absentéisme, déscolarisation progressive...), symptômes du mal être d'un adolescent au centre d'un conflit conjugal, vont souvent être des freins à son développement.

Les adolescents en difficultés au sein des établissements scolaires

Modalités de repérage et d'orientation vers le service de ces jeunes :

- Déscolarisation progressive
- Problèmes de comportement
- Auto agressivité
- Hétéro agressivité.

Les travailleurs saisonniers mobiles.

Il s'agira de réaliser avec et auprès de ces personnes, un travail :

- D'information : santé, emploi, scolarité, formation ;
- De veille et d'orientation ;
- De prévention des conditions de vie : hygiène, sécurité....
- De prévention des conflits de voisinages sur les territoires d'implantation.

3 L'organisation du service.

3.1 L'offre de service

- Visite à domicile : en collaboration avec le conseil départemental, ou sur demande de parents le service peut intervenir à domicile pour : évaluer une situation, soutenir un parent dans ses fonctions, accompagner des décisions.
- Evaluation de situation éducative
- Soutien à la parentalité
- Elaboration, mise en œuvre et évaluation d'actions individuelles et collectives :
 - Prévention primaire en partenariat
 - Organisation d'activités sportives et socio culturelles.
- Accueil de stagiaires éducateur spécialisé, moniteur éducateur: le service accueille des stagiaires éducateurs et participe de manière active à leur formation de terrain. Ces derniers, par leurs interrogations, leur curiosité, et leurs questionnements, participent à maintenir une

dynamique d'ouverture du service ainsi qu'à la promotion et à la connaissance de la prévention spécialisée.

- L'accueil et l'orientation vers les services adaptés du public saisonnier en camion ainsi que la visite sur leur lieu de campement.

3.2 Composition de l'équipe et horaires de travail.

L'équipe du SIPS est composée de quatre éducateurs et d'un chef de service.

Les horaires de travail sont flexibles. Ils vont du lundi au samedi inclus. Leur organisation relève de la responsabilité de chaque éducateur. Cependant, elle doit tenir compte des besoins du service et des accompagnements socio éducatifs.

Une présence régulière quasi quotidienne à des heures favorisant la rencontre (soirée, samedi, vacances) sera effective à certains endroits sur le territoire du Briançonnais.

Ainsi, pour une meilleure adaptation du service aux besoins des usagers ainsi qu'à leur rythme de vie, les horaires de travail devront être modifiés (CF annexe).

L'éducateur peut être amené à être seul une partie de son temps avec les usagers ce qui implique : savoir-faire, savoir être et confiance.

3.3 Le recueil et la transmission d'informations dans le service

Le recueil d'information en interne :

- Réunions d'équipe et des éducateurs en tant qu'outil d'information
- Cahiers de réunion et compte-rendu de réunion
- Dossiers jeunes
- Intranet ;

Le recueil d'information de l'extérieur :

Sont recueillies auprès des partenaires, des familles et des services adaptés, les informations strictement nécessaires au traitement de la situation ou pour mener à bien la prise en charge de la personne. L'éducateur décidera du moyen le plus adapté au recueil d'information.

La transmission d'information en interne.

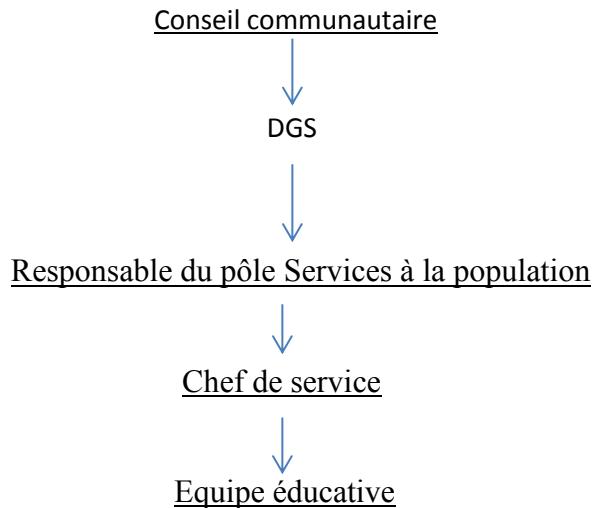
Cf les outils d'information de coordination et de régulation.

La transmission d'information à l'extérieur.

L'éducateur est garant du cadre à donner afin d'assurer la confidentialité de toute communication d'information sous quelle que forme que ce soit.

Seules les informations nécessaires au traitement d'une situation ou à la prise en charge de la personne doivent être communiquées.

3.4 L'organigramme



Des instances représentatives du personnel existent. La liste des représentants est affichée dans un local dédié.

3.5 Les locaux et le matériel

INVENTAIRE DU SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE			
Le local : (appartement T7)	Bureau du chef de service	Téléphone portable et fixe Un ordinateur portable	Une connexion wifi en réseau nécessaire à la communication et à l'administratif.
	Bureau des éducateurs	2 ordinateurs fixes 1 tél portable	
	2 bureaux	Tables chaises 2 ordinateurs	Principalement destinés aux entretiens individuels
	Une salle de réunion	Tables chaises	Réunion de service...
	Une cuisine équipée	1 frigidaire 1 four microondes 1 cafetière	Mise à la disposition des jeunes lors d'ateliers de cuisine sous la responsabilité de l'éducateur.

	Une salle d'accueil pour les jeunes	Canapé, fauteuil, Tv et console de jeux, baby foot. Matériel pédagogique.	Permettre d'animer un espace d'échange et d'écoute lors des temps d'accueil.
Un véhicule de service	Type minibus	9 places.	Pour les déplacements de l'équipe, pour les jeunes lors des activités.

3.6 Les outils d'organisations et de régulation.

OUTIL	INTITULE	PARTICIPANTS	OBJET/OBJECTIF	FREQUENCE
ORGANISATION	Réunion d'équipe	Chef de service Educateurs	Instance décisionnelle : - Information - Coordination - Organisation. Participation obligatoire Les réunions font l'objet d'un compte rendu archivé.	Hebdomadaire
	Réunion des éducateurs.	Educateurs	Instance d'organisation de coordination : - Information de l'équipe pour plus de cohérence - Organisation, planification et coordination de l'activité du service	Régulièrement ou ponctuellement. En fonction des demandes individuelles et collectives.
	Analyse de la pratique	Educateurs Psychologue Chef de service en fonction des sujets abordés.	Permettre aux professionnels d'investir un espace de réflexion afin d'interroger : - Les pratiques professionnelles - La manière dont nous sommes travaillés par nos émotions en situation professionnelle.	Mensuelle

REGULATION	Réunion de synthèse	Educateurs Partenaires en fonction de la situation. Chef de service en fonction de la situation.	Outil de lecture et d'évaluation de l'impact de la prise en charge d'une personne ou d'un territoire. Il permet : - De croiser les regards - De coordonner les actions des différents acteurs - D'actualiser l'accompagnement - D'adapter les réponses.	En fonction des besoins du service
-------------------	---------------------	---	---	------------------------------------

4 Les principes de fonctionnement de la prévention spécialisée sur le territoire du Briançonnais.

Des principes constituent à la fois le cadre et le support indispensable à l'intervention des éducateurs du service:

4.1 De la libre adhésion à la recherche d'un accord.

La relation établie entre le jeune et l'éducateur est basée sur un accord réciproque, il n'y a pas d'obligation. Cela nécessite une confiance mutuelle, ne pouvant s'obtenir qu'avec le temps et des rencontres fréquentes.

4.2 Du respect de l'anonymat à la confidentialité.

La mise en place de l'action éducative à l'égard d'un jeune ne dépend pas de son identification administrative. Il a la possibilité de ne pas décliner son identité.

Le service s'attachera à assurer la confidentialité des informations recueillies dans le cadre des accompagnements.

4.3 De l'absence de mandat nominatif à une commande publique territorialisée.

Les éducateurs de prévention travaillent avec un mandat territorial et non nominatif. La notion de territoire fixe les limites de leur intervention.

4.4 Le partenariat ou l'inter institutionnalité.

La Prévention Spécialisée s'inscrit dans une dimension de complémentarité avec les autres services et associations du territoire, avec lesquels elle travaille en étroite collaboration.

En fonction des tranches d'âges et des demandes à accompagner, nos partenaires sont différents.

Réseau et champs d'intervention	Structures	Type d'action
Maintien vers et dans la Scolarité	Education nationale Lycée Collèges	<ul style="list-style-type: none"> - Cellule de veille - Action de prévention globale (sida/alcool...) - Zonage
	432A	- Lutte contre le décrochage scolaire.
	CIO	Accompagnement / orientation Echange autour des situations
Prévention de la délinquance	PJJ	Echange autour des situations
	AEMO	Echange autour des situations
	SPIP	Echange autour des situations
	Police Nationale	Recueil d'information sur le territoire, formation prévention
	Police Municipale	Recueil d'information sur le territoire
Animations culturelles et sportives	MJC centre social	Elaboration de projets Actions de prévention
	TDB	Eveil culturel / participation aux projets
	UCPA	Développement des activités sportives
	Service des sports	Mise à disposition du gymnase ou de matériel
	Associations sportives	Orientation pour intégration et évènementiels
Evaluation Accompagnement	Conseil Départemental ASE / ADSEA AEMO	Evaluation commune autour de situations, orientation... Accompagnement éducatif
	CCAS	Orientation, échange d'informations
	Soins	Sécurité sociale
CSAPA		Orientation pour prise en charge par le soin / échanges
CIDFF		Orientation
ACT		Accompagnement / relais
Hôpital psychiatrie		Orientation / échanges
CMP hôpital de jour		Orientation / échanges
MDA		Orientation / échanges
Insertion information	Mission jeunes	Orientation / échanges
	CHRS	Orientation / échange
	CCAS	Domiciliation / suivis ALT
	CPIE	Réinsertion professionnelle
	432A	Orientation / échange
	GRETA	Orientation vers formation et insertion professionnelle / échanges
	Peuplicea	Orientation pour un accès au logement/ échange
	Maison des saisonniers	Orientation pour accès au logement temporaire/ échange
	Centre de Coordination	Orientation / échange/ accompagnement individuel dans la formation

4.5 La non institutionnalisation des activités :

Une adaptation et un ajustement permanent des actions et activités est nécessaire afin de proposer des réponses adaptées là où elles n'existent pas ou auprès d'un public inaccessible.

Une inscription dans la durée est donc indispensable.

5 Le SIPS un projet à faire vivre.

5.1 Les axes généraux d'intervention.

Le service travaille autour des axes suivants :

- Soutien aux jeunes en difficulté dans leur parcours scolaire, aux jeunes en rupture ou en voie de rupture avec l'école,
- Soutien aux parents en difficulté dans la prise en charge éducative de leur(s) enfant(s),
- Aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : emploi, accès à l'autonomie, logement,
- Prévention des conduites à risques, qu'il s'agisse plus particulièrement des conduites addictives ou, plus globalement, de toutes les conduites de « mise en danger ».
- Soutien aux initiatives visant à renforcer le lien social et à prévenir l'isolement.

Les différentes interventions proposées par les professionnels du service s'articulent autour des fonctions suivantes :

- Accompagnement éducatif et social ;
- Ecoute et d'aide à l'expression ;
- Accueil et d'orientation ;
- Accompagnement pour une (re)prise de contact allant vers : une (re)scolarisation, l'emploi, la formation.

Le diagnostic effectué par les éducateurs sur le territoire du briançonnais pour les besoins de ce projet de service montre que :

- La majorité des jeunes avec qui le service travaille ne sont pas ou peu qualifiés, sont sans emploi et dans l'oisiveté.
- sur le territoire du briançonnais l'offre de travail est fortement marquée par la saisonnalité et l'emploi de service ;
- l'offre de formation est restreinte sauf à quitter le territoire ;
- que certaines familles sont impactées en termes de précarité avec une incidence sur leurs capacités à exercer leurs fonctions de parents.

A ce diagnostic, s'ajoutent les différents axes de travail définis par le CISPD et qui visent :

- à lutter contre la radicalisation compte tenu de la menace terroriste importante ;

- à œuvrer pour la tranquillité publique.

Au regard de ce diagnostic et en plus des actions liées aux missions du service, le SIPS développera donc des actions selon le programme qui suit.

5.2 Programme d'actions

Sans oblitérer les autres actions menées, les actions suivantes devraient être développées ou renforcées sur le territoire du Briançonnais:

Titre	Contexte	Objectif	Territoire concerné	Moyens mis en œuvre
Lutte contre la radicalisation	La lutte contre la radicalisation, grande cause nationale pour faire face à la menace terroriste	Intégrer les dispositifs de prévention de la radicalisation sur le département, participer au repérage des signes de radicalisation, contribué à la prise en charge individualisée des publics	Communauté de communes du briançonnais	Formation des éducateurs, participer au plan d'action contre la radicalisation
Lutter contre les troubles du voisinage pour mieux vivre ensemble	Volonté du CISPD de prendre en compte les incivilités, les dégradations, les actions inciviques de groupe qui participeraient à créer des tensions de voisinage.	En partenariat avec les municipalités, l'OPHLM et les polices municipale et nationale, développer un travail de médiation afin de lutter contre les tensions de voisinage	L'ensemble de la communauté de communes du briançonnais	Mise en place d'un groupe de travail sur la question des troubles du voisinage, Mobilisation de la cellule de réactivité afin de trouver des réponses aux questions posées par les professionnels mais aussi par les habitants des quartiers, collaboration étroite avec la médiatrice de justice pour des solutions adaptées Soutenir les initiatives locales, création d'événementiels (espaces rencontres / échanges) Actions de repérage dans le cadre du zonage..

Faciliter la mobilité des jeunes entre le briançonnais et les écrins.	Suite aux différents faits de violence ayant impliqué des bandes rivales de l'argentière et de Briançon, phénomènes de violence récurrents et anciens, Volonté des services de prévention spécialisée du briançonnais de faciliter la mobilité des jeunes sur le territoire, lutter contre la violence et la délinquance.	Déconstruire le sentiment d'appartenance développé très tôt chez certains jeunes, Préparer la mobilité des jeunes sur les deux territoires, Faire que la mobilité des jeunes	Territoire du briançonnais et des écrins	développer des actions d'information et de sensibilisation dans les collèges et lycées, accompagner vers l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en voie de désocialisation Soutenir et participer à des projets communs aux deux territoires.
Développement et animation des territoires, développement du dialogue.	Les différents événements survenus sur le quartier des toulouzannes a posé en terme de problème la question du dialogue et de la mixité sociale	Développer un système local d'acteurs afin d'animer le quartier, valoriser les compétences locales, développer et valoriser le lien intergénérationnel, au travers de l'animation socio culturelle, travailler à l'ouverture et à l'aménagement du territoire	Sur le territoire du Briançonnais où se manifesterait des risques de rupture du dialogue social et des troubles du voisinage.	Partenariat avec la MJC CS, l'OPHLM, développer et valoriser la fête des quartiers en tant que moyen d'animation du quartier, de mettre en place un dialogue entre habitants et de restaurer ainsi les liens, en partenariat avec l'ophlm travailler à l'aménagement du territoire.
Veille sociale sur les territoires Ruraux.	L'absence de demandes sur les territoires excentrés, amène le service à développer un système de veille et d'information des autorités locales.	Etre vigilant en informant, participer à la vie locale sur ses territoires (événements, soutien...) Favoriser une demande en rappelant les missions du service.	Sur l'ensemble des communes rurales	Maintien du lien avec les municipalités par des notes d'information, une écoute et une intervention régulière.

5.3 Les moyens d'intervention du SIPS.

L'accompagnement social et éducatif.

Entre 12 et 25 ans, les signes d'inadaptation sociale et/ou d'exclusion, sont pris en compte dans le cadre d'une intervention éducative.

Ainsi, l'intervention éducative a pour finalité de travailler l'insertion et l'autonomie de ces jeunes, à partir d'une relation sur laquelle ils pourront :

- Révéler leurs capacités
- Prendre conscience des contraintes et des règles sociales qui régissent la vie en société.

Le service a en effet pour vocation de :

- .Les responsabiliser et de les renforcer ainsi dans leur place d'Acteur de leur vie.
- Favoriser leur insertion sociale et professionnelle, en s'appuyant entre autre sur les structures spécialisées locales.
- Les amener à élaborer et à développer un sens critique.

Les méthodes d'interventions sont construites et articulées dans le cadre de programmes d'accompagnement élaborés conjointement avec les adolescents, leur famille et l'équipe éducative. La dimension de « faire avec » y occupe une place centrale et s'inscrit dans un partenariat avec les parties prenantes de l'accompagnement.

L'intervention éducative fait l'objet d'une réflexion au sein de l'équipe éducative.

L'éducateur référent.

Désigné en réunion d'équipe à la suite d'une présentation de la situation et des informations recueillies, il est, au sein du service, l'interlocuteur privilégié de la famille, de l'enfant ou de l'adolescent, des travailleurs sociaux externes référents et de toute personne engagée dans le projet d'accompagnement ou de développement.

Il a pour fonction :

- De recueillir et d'organiser les informations concernant l'enfant, l'adolescent et sa famille ;
- De relayer auprès de chaque membre de l'équipe les fondements des axes de l'accompagnement éducatif qui auront été dégagés lors des réunions d'équipe ou de synthèse ;
- De mettre en œuvre le programme d'accompagnement en concertation avec les membres de l'équipe éducative et avec toutes les personnes qui peuvent s'y impliquer ;
- De participer à l'ensemble des réunions à l'interne et à l'externe nécessaires à une prise en charge adaptée.

En situation de référence assurée par un seul professionnel, la continuité de la prise en charge de la situation, en l'absence de l'éducateur référent, doit être anticipée. Avant chaque absence, l'éducateur fait appel à l'un de ses collègues à qui il donnera mandat pour le suppléer en son absence. Les personnes sont prévenues de l'absence de l'éducateur référent et donc des modalités pratiques qui garantiront la continuité de leur accompagnement éducatif.

L'éducateur mandataire rendra compte, au retour de l'éducateur référent, des actions engagées.

L'action avec les groupes et les familles

Les projets collectifs qui sont mis en œuvre sont ceux susceptibles d'avoir un impact tant sur les individus impliqués que sur la dynamique des quartiers : insertion socioprofessionnelle, formation, culture, loisirs, citoyenneté...

Ces actions visent :

- La sensibilisation de publics divers sur des thèmes de prévention telles que la Santé, la Citoyenneté, la Violence, la Parentalité.
- La création de lien social, intergénérationnel, interculturel.
- La reconnaissance et le développement des capacités et des savoir-faire des jeunes.

L'animation et la veille territoriale.

Le service par son diagnostic et son action, favorisera l'appui ou le développement d'un système local d'acteurs afin d'animer un territoire.

Il cherchera à développer et à valoriser des relations ainsi que des modes de coordination entre personnes pour valoriser les compétences locales. L'animation et la veille territoriale, devront répondre à ces objectifs de coopération avec la population locale.

5.4 Les outils d'intervention à la disposition du SIPS.

Le travail de rue

La rue est à la fois une base d'intervention et un outil de travail. La rue est ainsi le premier outil de rencontre parce que plus près de l'environnement des personnes à accompagner.

C'est une démarche spécifique, celle « **d'aller vers** » la population ciblée.

L'action est dite « Spécialisée » car elle s'adresse à des catégories spécifiques de la population, à des groupes ou à des individus particulièrement démunis voire vulnérables.

L'accueil au local

C'est permettre à des jeunes de se retrouver autour de la parole, mais aussi aux éducateurs d'établir un lien. Ce temps d'accueil est donc un support éducatif et d'aide à la relation :

- il peut être réalisé au local, il cherchera alors à toucher tout public sans considération du territoire
- il peut être réalisé en dehors des murs en partenariat avec les différents services jeunesse (dans un espace neutre), l'animation devenant ainsi un support à la relation.

Les chantiers éducatifs

Ils peuvent s'étendre sur quelques jours avec possibilité de nuitées. Il s'agit pour l'éducateur du service, d'élaborer et d'encadrer principalement, des activités de rénovation. Les jeunes y participant, ne peuvent pas être rémunérés.

Les objectifs pour les jeunes :

- Acquérir de l'autonomie
- Apprendre à collaborer autour d'un projet commun
- Etre dans l'entraide et la solidarité
- Prendre conscience de ses capacités.

Les objectifs pour les éducateurs :

- Proposer un ailleurs afin de changer momentanément des repères
- Mesurer la motivation ainsi que les capacités du jeune à s'inscrire dans un objectif commun.

Des séjours externalisés ou camps, avec les mêmes objectifs peuvent être organisés par le service. Ils viendront ainsi répondre à des besoins éducatifs repérés ou en collaboration avec des partenaires.

✚ Les activités sportives et socio culturelles

Les éducateurs peuvent être amenés à organiser des activités sportives, régulièrement ou en fonction des besoins éducatifs repérés : foot en salle, randonnée, ski, activité à dépassement, toujours dans le respect des règles de sécurité.

Pour faciliter l'accès à la culture, et afin de rompre avec certaines habitudes ou idées préconçues, des sorties au théâtre, pour un concert, peuvent être organisées par les éducateurs du service.

5.5 Les outils d'évaluation des actions :

- ✚ La fiche action** : elle doit décliner tous les axes à prendre en compte afin de mener à bien un projet ou action éducative : objectif, public, temporalité, moyens et les critères d'évaluation.
- ✚ La fiche de suivi individuel** : elle doit centraliser l'ensemble des informations nécessaires à l'accompagnement d'un usager du service. L'évaluation des objectifs fixés dans le cadre de cette fiche de suivi permet de réajuster les axes de travail définis avec l'utilisateur.
- ✚ La saisie des données chiffrées**. L'évaluation de ces données doit permettre de mesurer l'activité du service ainsi que son adaptation aux besoins du territoire.
- ✚ Le rapport d'activité** : il doit informer et rendre compte des principales actions menées au cours de l'année. Il renseigne aussi sur les axes de travail à venir.

Chaque année, l'équipe éducative sera réunira en séminaire. Le projet de service sera ainsi revisité et ajusté, si nécessaire, en fonction de la réflexion qui aura été conduite tout au long de l'année. Ce travail de réflexion à plusieurs pourra être considéré comme le travail préalable du comité de lecture.

ANNEXES

Fiche de poste assistant socio-éducatif

Fiche technique intégration d'un nouvel agent

Fiche technique accueil d'un stagiaire

Fiche technique référent éducatif

Fiche technique analyse de la pratique

Fiche technique zonage

Fiche de poste chef de service

Fiche action

Proposition horaires SIPS. 2.09.16

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
EDUC 1	RH	9H-12H00 14H 18H30 7,5	9H- 12H00 14h-18h30 7,5	9h-12h 14h-19h30 8,5	9h-12h 13h18h00 8	14h-19h30 5,5	37h00
EDUC 2	RH	9h-12h00 13h18h30 8,5	12h-19h30 7,5	9h-12h00 13h-17h30 7,5	12h-19h30 7,5	RC -6h00	31h00
EDUC 3	RH	9h12h00 14h18h30 7,5	9h-12h00 14h18h30 7,5	9h-12h00 14h-19h30 8,5	9h-12h00 13h- 18h00 8	14h-19h30 5,5	37h00
EDUC 4	RH	9h-12h00 13h-18h30 8,5	12h-19h30 7,5	9h-12h00 13h17h30 7,5	12h-19h30 7,5	RC -6h00	31h00
	Fermeture du service le lundi pour permettre l'ouverture le samedi, le roulement d'un éducateur par samedi et de respecter le temps de RH	Mardi consacré à la réunion d'équipe étudier la possibilité de la déplacer à l'après midi à partir de 14h00. Reprise à 13h permet d'avoir un temps de zonage sur les reprises de cours.	Zonage entre midi et deux heures fin et début des cours possibilité d'avoir un temps d'accueil	Jeudi matin consacré aux cellules de veille des collègues et lycée. Zonage le soir	Zonage à partir de midi ainsi que pour la reprise des cours à 13h00 ainsi qu'à la fin des cours	rencontre de parents travaillant la semaine RDV de public non disponible sur les autres jours de la semaine	

❖ Pendant les vacances scolaires et selon les congés des agents les horaires seront aménagés en fonction des nécessités du service et des besoins des usagers.

❖ La grille intègre les 20 minutes de pause obligatoires après 6 heures de travail

RH dimanche et lundi car Si ouverture le samedi le roulement ne permet pas la présence d'un éducateur un samedi sur deux. Création d'heures volantes qui viendront intégrer les heures effectuées dans le cadre de soirée évènement ou pour répondre aux besoins en activité durant les vacances. Afin de ne pas créer un compte négatif, les congés resteront sur une base de 37h00

SIPS
FICHE DE POSTE EDUCATEUR SPECIALISE

Branche d'activité professionnelle : Pôle Services à la population
Famille professionnelle : Educateur
Catégorie de correspondance : Catégorie B

Affectation structurelle :

Communauté de communes du Briançonnais

Lieu du poste : Le Local HLM Les Cros Rue René Froger Briançon

CADRE D'INTERVENTION ET MISSION DES EDUCATEURS SPECIALISES

Diplôme : justifie d'un diplôme d'éducateur spécialisé.

Il est :

Garant de la mise en œuvre et de l'application du Projet de service.

Garant du bon usage des locaux et du véhicule.

Cadre général de l'intervention.

Contribue à assurer les missions d'intérêt général et d'utilité sociale telles que définies à l'article L. 311-1 du code de l'action sociale et des familles ; son activité se fait dans un cadre institutionnel : établissement et service relevant du secteur public, s'inscrivant dans un réseau et un partenariat institutionnels et territoriaux. L'éducateur répond à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs dans le cadre de la décentralisation.

Mission :

Par son implication dans une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité, l'éducateur aide des personnes (12, 25 ans) en difficulté dans le développement de leur capacité de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Il développe ces missions sur l'ensemble du territoire de la CCB.

Les adolescents et jeunes

RÉFÉRENTIEL FONCTIONS/ACTIVITÉS.

Fonction 1 - Établissement d'une relation éducative, diagnostic d'un environnement social

Appropriation et analyse d'informations concernant la commande sociale et la situation de la personne ou du groupe.

Il prend connaissance et fait l'analyse de la commande sociale en référence au projet de service, au mandat donné au service et de l'activité qui en résulte, des informations disponibles sur la situation des personnes ou du public cible et leur environnement. Il prend en compte la demande et les attentes des personnes de leurs familles. Il fait des investigations et les situe, en concertation avec l'équipe, par rapport à la mission et aux ressources de l'établissement et du service.

Établissement d'une relation éducative avec la personne, la famille ou le groupe.

Il met à profit tout type d'échange pour observer les attitudes, comportements, manifestations, des personnes (personne, proches, groupe) et commence à anticiper la nature de sa propre intervention. Il développe une écoute attentive et crée du lien avec la ou les personnes et évalue la distance nécessaire pour établir une relation de respect et de confiance mutuels, en restant attentif aux limites de son propre champ d'action. Il maîtrise son implication personnelle.

Il identifie les représentations en jeu autour de la personne ou du groupe (diagnostics divers, impacts sociaux, affects...) dans une approche psychosociale contextualisée de la situation.

Il s'appuie sur sa connaissance du projet de service, de ses réseaux et de son plateau technique pour identifier les contacts pertinents en vue d'établir des partenariats. Il se réfère à ses connaissances des handicaps, inadaptations, situations sociales.

Fonction 2 - Accompagnement éducatif de la personne ou du groupe.

Mobilisation des ressources de l'environnement de la personne ou du groupe.

Il repère les potentialités et les difficultés de l'environnement de la personne ou du groupe. Il impulse une dynamique susceptible de faire évoluer les représentations de l'environnement familial, social et institutionnel. Il met en œuvre des actions avec l'environnement en intégrant les attentes et logiques, parfois contradictoires, des différents acteurs. Il identifie ses propres représentations et leur cohérence avec les finalités de son intervention professionnelle.

Il sait identifier les politiques sociales. Il est capable d'appréhender différents milieux de vie et connaît les enjeux des relations interculturelles. Il connaît les principaux mécanismes d'intégration et d'exclusion et les facteurs d'identité individuelle et sociale. Il s'appuie sur des connaissances juridiques et réglementaires.

Mobilisation des ressources de la personne ou du groupe et développement de ses capacités.

Il repère les potentialités et compétences de la personne ou du groupe tout autant que les désavantages, déficiences et incapacités. Il met en œuvre des actions éducatives adaptées aux besoins, aux attentes et à la situation de la personne ou du groupe. Il saisit toutes les opportunités pour favoriser l'expression personnelle et la communication interpersonnelle sous toutes ses formes. Il aide la personne ou le groupe à accéder à une situation de responsabilité tout en évaluant les risques encourus. Il connaît le développement de l'être humain, les principales classifications des handicaps et inadaptations ainsi que leurs fondements épistémologiques. Il dispose de repères théoriques concernant les pathologies. Il connaît les principaux fondements et supports d'une intervention éducative selon les besoins des différents publics avec lesquels il peut avoir à travailler. Il maîtrise des techniques d'entretien, d'expression et d'activités (activités artistiques, sportives, récréatives ou corporelles) ou d'organisation de la vie quotidienne. Il étaye ses méthodes et techniques d'intervention éducative par des références précises aux sciences humaines.

Fonction 3 - Conception et conduite d'une action socio-éducative au sein d'une équipe

Réalisation et ajustement de projets sociaux et éducatifs dans un système d'acteurs multiples.

Il tient compte des ressources, projets et réseaux internes et externes à l'établissement et au service. Il les mobilise pour la réalisation d'actions ou d'activités définies avec les partenaires pertinents de sa mission. Il anticipe les difficultés, ajuste et régule les actions. Il participe à des réunions internes ou externes.

Il mobilise des connaissances juridiques, administratives, budgétaires pour construire des argumentaires et alimenter les réflexions, analyses, décisions de l'équipe ou des partenaires mobilisés.

Contribution à la mise en œuvre du projet : gestion logistique et financière d'activités, ou de séquences collectives, de nature socio-éducative.

Il organise et/ou met en œuvre des actions éducatives qui mobilisent et concourent à développer la responsabilité individuelle, des personnes dans des situations soit quotidiennes soit moins habituelles (déplacement, sorties, camps). Il participe aux activités qu'il conçoit et met en place ou sait expliquer la position d'extériorité éventuelle qu'il peut être amené à conserver.

Il connaît le cadre juridique de son intervention et les procédures qui s'y rattachent (autorisation parentale, secret professionnel, sécurité...). Il connaît les contraintes matérielles induites par la réalisation d'activités et sait en assumer les aspects d'organisation pratique. Il sait élaborer et gérer un budget et rendre compte de l'utilisation des fonds mis à sa disposition.

Évaluation des actions menées dans le cadre du projet social ou éducatif.

Il fait le bilan des actions menées et des objectifs atteints. Il en rend compte en interne et, à l'externe sur délégation, aux personnes, organismes et institutions concernées.

Il connaît des démarches d'évaluation ou sait s'en inspirer. Il recourt à différents supports de communication pour présenter un bilan, oralement ou par écrit. Il dispose de méthodes précises pour rendre compte de son action auprès de ses mandants."

MOYENS TECHNIQUES DU POSTE

- Un véhicule de service

- Un téléphone portable de service.

RESULTATS ATTENDUS

Contribuer à l'efficacité et à la qualité du service public

Travailler en sécurité et en équipe

Conditions du poste

- Permis B indispensable
- Rémunération statutaire
- Horaires variables en fonction des impératifs du service (journées, soirées week end)
- Possibilité de séjours externalisés.

FICHE TECHNIQUE INTEGRATION NOUVEL AGENT**Préambule.**

Ce projet ambitionne d'inscrire le nouvel agent dans un parcours d'intégration. A le sensibiliser au fonctionnement ainsi qu'aux valeurs du service. Il devrait permettre à l'agent d'être acteur de son parcours afin de devenir un collaborateur à part entière.

Objectifs :

- Faire connaître les orientations du service, prendre connaissance des modalités et principes de travail en place;
- Procurer les informations indispensables qui permettront à l'agent de situer son action dans son environnement de travail ;
- Faciliter la prise de poste afin que l'agent soit efficace et opérationnel dans une relation de travail sécurisée.

Le rôle du parrain.

Il est entendu que la mise en œuvre de ce projet d'intégration fait appel à une implication de l'équipe éducative dans son intégralité. Il convient donc de voir le rôle de parrain dans sa dimension d'interlocuteur privilégié pour une meilleure coordination du projet.

Désigné par le chef de service afin de créer des repères stables dans l'accompagnement de l'agent, son rôle est de :

- Se positionner en relais entre : le chef de service, l'équipe éducative, le nouvel agent et son environnement de travail.
- Guider le nouvel agent dans le service et à son poste de travail ;
- transmettre les valeurs du service, de l'établissement ;
- faire évoluer le nouvel agent.

Le suivi de l'intégration de l'agent

Pour que le processus d'intégration soit réussi, des bilans étape seront réalisés afin de suivre et de réguler l'intégration du nouvel agent et de permettre ainsi des ajustements. Ils seront programmés dès l'accueil de l'agent.

Pour effectuer ces bilans, le chef de service sollicitera auparavant le parrain et l'équipe afin de recueillir des informations.

Phase 1 : accueil et prise de poste de l'agent**Préparation de l'accueil :**

- préparer les documents nécessaires ;
- planifier le temps de l'accueil pour se rendre disponible ;

L'accueil :

Pour l'arrivée de l'agent, une réunion sera organisée afin de prendre connaissance :

- présentation de la personne, de son parcours professionnel et de ses attentes par rapport au parrain, à l'équipe.
- Présentation des membres de l'équipe éducative ;
- Présentation du projet d'intégration et de sa mise en œuvre.

Etape 1 : prendre connaissance des orientations du service, des modalités et principes de travail en place.

- Présentation des outils de travail existants, de l'environnement de travail quotidien :
- Expliquer et rappeler le fonctionnement du service ainsi que les différents projets éducatifs en cours.
- Présenter et situer le poste de travail : déclinaison, objectifs et finalités dans un contexte social économique et politique particulier.

Etape 2 : procurer les informations indispensables, permettre à l'agent de situer son action dans un environnement.

- En compagnie de l'agent, visite et présentation des différents partenaires de travail, visite du siège et services clés.

Etape 3 : faciliter la prise de poste afin que l'agent soit efficace et opérationnel dans une relation de travail sécurisée.

- Zonage en binôme pour une prise en main du territoire ;
- Elaboration et mise en œuvre d'activités et accompagnement social et/ou éducatif en binôme.

Phase 2 : suivi et évaluation du projet.

Le suivi de l'intégration par le parrain et l'équipe éducative;

Ils devront faire preuve d'une organisation rigoureuse, être disponibles et à l'écoute pour la réussite de l'intégration de l'agent. Pour ce faire :

- les temps de rencontre (au moins une fois par semaine) devront être planifiés. L'organisation de ce temps reste à la charge du nouvel agent.
- Un temps sera pris en réunion d'équipe chaque mardi pour un point étape et permettre ainsi des ajustements si besoin est ;
- Ce temps d'évaluation du mardi matin en réunion d'équipe, est obligatoirement préparé en amont. Le chef de service peut être sollicité pour un étayage technique à tout moment du processus.

Le suivi de l'intégration par le chef de service.

Cette étape a pour but d'évaluer le projet d'intégration dans sa globalité. Il devra décider de sa fin parce que l'intégration de l'agent aura été réalisée avec succès. Le cas contraire, il devra décider de sa prolongation ou d'un avis défavorable à la prolongation de la période d'essai.

La référence éducative : une responsabilité commune mais différenciée.

Cette fiche ambitionne d'organiser le travail éducatif afin de le rendre à la fois cohérent et efficient dans les réponses qu'il peut apporter aux usagers du service. Inscrit dans un réseau de partenaires, le service au travers de cette organisation de travail devrait, si elle est mise en œuvre de manière rigoureuse, déconnecter la réponse au partenaire de la personne du référent.

Quel que soit son origine (orientation d'un partenaire, demande spontanée...) :

- L'éducateur qui reçoit la demande, quand bien même il serait référent du territoire, structure (lycée collège.....), n'est pas systématiquement en charge de l'accompagnement et/ou référent de la situation.
- Cependant, il a la responsabilité, après avoir différé les différentes questions qui lui sont posées et après avoir recueilli les éléments essentiels, d'informer l'équipe éducative de manière formelle c'est-à-dire de faire une présentation de la situation en réunion d'équipe.
- Les axes de travail et d'accompagnement de la situation ainsi que le référent, seront définis en réunion d'équipe.
- Les retours permanents en réunion d'équipe, permettront une évaluation et /ou un réajustement des axes de travail si besoin est.
- Afin de décider s'il y a lieu, des situations qui seront abordés en réunion d'équipe du mardi, les éducateurs organiseront un temps d'information et de coordination chaque vendredi sur un temps qu'ils jugeront nécessaire.

Une fiche de suivi de la situation sera élaborée une organisation permettra d'assurer la sécurité et confidentialité des informations. Elle comprendra.

- ✚ Les informations nécessaires à l'identification de la personne
- ✚ L'origine de la demande ainsi que l'objet.
- ✚ Les rencontres périodicité, temporalité, effectivité
- ✚ Les parties prenantes de la situation.
- ✚ Les objectifs fixés avec la personne.
- ✚ Les démarches entreprises ou à entreprendre.
- ✚ Orientations et ou préconisations.
- ✚ Les différentes étapes passées ou à venir.

SIPS
FICHE TECHNIQUE ZONAGE**Le zonage c'est quoi ?**

Le travail de rue est une pratique centrale, préalable aux autres modes d'action du service de prévention spécialisée.

Il s'agit d'un outil consistant à aller vers les jeunes, dans les lieux qu'ils fréquentent. Les éducateurs sont présents « sur l'espace public et dans les lieux d'accueil plus ou moins formalisés que les jeunes occupent. C'est le moyen privilégié d'atteindre le public identifié comme entretenant des rapports difficiles avec les institutions. Il contribue à la création ou au maintien du lien avec les publics exclus ou se sentant exclus.

« C'est le moyen le plus rapide et le plus efficace de connaître personnellement les jeunes, de se familiariser avec leurs comportements et d'être reconnu par le milieu. »

Il est important de ne pas seulement cibler les jeunes dans le travail de rue mais aussi les adultes, les parents notamment, pour élargir cette reconnaissance, au sein des quartiers.

Il concourt ainsi à l'observation sociale participative réalisée à intervalles réguliers par l'équipe éducative.

Il permet de rencontrer un nouveau public.

C'est le mode d'action que le service privilégie pour atteindre l'objectif de proximité, d'enracinement local. Dans ses modalités le travail de rue est très dépendant de la configuration des quartiers : les évolutions de l'urbanisation, des modes d'appropriation des espaces par les jeunes, des saisons,... Le climat peut être tendu, en lien avec des événements sensibles, tels que des interventions policières, des arrestations, des conflits entre jeunes, entre dealers, ... les professionnels peuvent alors être moins bien accueillis, assimilés plus ou moins confusément au rejet de tout cadre.

« L'éducateur dispose de nombreuses « variables » pour effectuer ce type d'intervention, elles lui permettent de s'ajuster à la particularité du territoire sur lequel il exerce sa mission ».

Où ? Quand ? Comment ? Et pourquoi ?

L'éducateur de prévention doit organiser son temps de travail pour effectuer sa mission de manière efficiente. Il conviendra de s'adapter aux facteurs temporels, saisonnier, de mobilité des jeunes pour intervenir, et faire force de présence sur le territoire.

Une présence informelle dans « Les espaces non institutionnels constituent les itinéraires des éducateurs de P.S. : la rue, les squares, les porches d'immeubles, mais aussi les espaces commerciaux ou publics, les cafés, l'association « Accueil de jour », ...»

Le travail de rue s'effectue sur l'ensemble du territoire de la Communauté des Communes du Briançonnais. Il est à noter qu'en fonction du lieu de zonage, les moyens d'interventions diffèrent. D'où la nécessité de développer un savoir-faire grâce à des passages réguliers avec pour objectif de faire partie du quotidien, d'être reconnu et accepté.

Pour ce faire l'éducateur doit :

- Avec une intensité certaine, aller vers, voir, être vu et développer une écoute de qualité.
- Être présent, tenir une parole d'adulte et assurer ainsi une fonction de régulation, de médiation.
- Repérer en temps et lieu des phénomènes de groupe ou des marginalités individuelles.
- Grâce à une communication rassurante, signifiant à l'Autre qu'il est accepté tel qu'il est, il cherche à instaurer un climat, une relation de confiance non de connivence.

Sur des temps repérés : sorties des écoles, collèges et lycées, soirée et week end...., les objectifs de cette démarche peut se décliner ainsi :

- entrer en contact, créer et maintenir le lien au travers d'un accompagnement social et/ou éducatif.
 - devenir un interlocuteur pour les jeunes, les adultes,
 - être repéré comme personne ressource.
 - donner des repères aux jeunes,
 - favoriser la parole,
 - favoriser le mieux-être des individus et/ou des groupes
- impulser l'échange, la réflexion, la projection.

Quelques précautions :

La présence sociale suscite des sentiments forts et contradictoires. Elle est constituée de moments intenses de partage, de banalité aussi. Ce temps passé avec les jeunes dans les lieux où ils se retrouvent dépend de l'ambiance du territoire et des pressions émanant de la commande publique.

Elle peut être compliquée du fait de la radicalisation des situations, de la perte des repères individuels et collectifs. Par moment, elle se traduit par des sentiments d'insécurité, d'isolement, d'incommunicabilité, d'imprévisibilité avec une part de risque.

Il est entendu que cette démarche requiert de la disponibilité et un engagement, néanmoins elle implique de savoir se retirer lorsqu'elle risque de perdre tout sens (lieu de deal, individus fortement alcoolisés, etc.). Elle est toujours ponctuée en signifiant l'arrivée et le départ.

S.I.P.S

Fiche Technique – Analyse de la Pratique

Préambule

Les précisions ci-dessous ambitionnent de permettre à chacun (intervenants, participants, chef de service), bien que de manière différente selon la place qu'il occupe, d'endosser la responsabilité qui lui incombe pour contribuer à faire fonctionner ce dispositif de travail.

Concernant l'analyse de la pratique

Les séances d'analyse de la pratique ont pour but de permettre aux professionnels d'investir un espace décalé de la scène institutionnelle habituelle dans la perspective, entre autre, de tendre à :

- *Interroger la manière dont nous sommes travaillés par nos émotions lorsque nous sommes en situation professionnelle ;*
- *Tenter de produire une coupure dans les inévitables répétitions qui ne sont souvent que les conséquences des mêmes angoisses, projections, jouissances... ;*

Ces instances ne doivent donc pas être confondues avec les réunions de synthèses ou les réunions d'équipe. En effet, bien que la réflexion s'engage le plus souvent au sujet d'un enfant ou d'un adolescent, d'une famille bref d'une situation en particulier, les séances d'analyse de la pratique n'ont pourtant pas pour objet de définir les axes de son accompagnement éducatif, scolaire ou médical. Elles ne doivent donc pas, à proprement parler, avoir de prise directe avec l'accompagnement d'un enfant en particulier puisqu'elles considèrent exclusivement ce que dit de sa pratique un professionnel qui a pris la parole. C'est toutefois en cela, par ce biais singulier, que les séances d'analyse de la pratique contribuent à la définition, en d'autres lieux, des axes d'accompagnement de ces situations particulières. Pourtant il faut souligner que, pour qu'elles puissent y contribuer, il est nécessaire qu'elles aient, pour tout un chacun, la prétention d'y contribuer ni plus ni moins que les autres instances institutionnelles (réunions d'équipe). Elles se doivent pourtant d'y contribuer d'une manière particulière puisque relevant d'un cadre de travail particulier et d'un financement particulier.

Modalités de conventionnement avec les intervenants

- Le cursus de l'intervenant doit évidemment être compatible avec les attendus du Projet de Service ;
- Il doit donc être psychanalyste et de préférence psychiatre ou psychologue ;
- L'intervenant est sollicité par le chef de service avec lequel sont définis, pour une année, les principes et l'organisation du travail (lieu, fréquence, horaires, modalités de prise de contact avec les équipes, etc...) ;
- Au cours de cette rencontre, l'intervenant aura également exposé et expliqué ses modalités de travail ;
- Après un délai de réflexion réciproque, cette rencontre initiale pourra donner lieu à une entente préalable fixant la rémunération, la fréquence et les horaires d'intervention de l'intervenant, modalités qui seront confirmées ultérieurement dans le cadre d'une convention annuelle rédigée et délivrée par les services administratifs centraux.

- Dans la mesure du possible, il est souhaité de pouvoir organiser une rencontre annuelle de bilan entre l'intervenant et le chef de service, rencontre à l'issue de laquelle la convention sera éventuellement reconduite à l'identique ou avec des ajustements (honoraires, lieu, fréquence, modalités de travail...);
- A défaut de rencontre annuelle de bilan et/ou de souhait de l'intervenant et/ou du chef de service de ne pas la reconduire, la convention sera reconduite à l'identique pour une année supplémentaire.

Engagements et responsabilités de l'intervenant

- Bien que décalées de « la scène institutionnelle habituelle », les séances d'analyse de la pratique relèvent tout de même du service et donc de ses obligations et responsabilités ;
- Il est admis que ce décalage implique des règles de confidentialité plus strictes que pour d'autres instances mais qui ne relèvent pourtant pas de règles de confidentialité absolue ;
- Aussi, et en deçà de ce qui a trait aux obligations légales de droit commun en matière de signalement de danger ou de mauvais traitements, l'intervenant doit pouvoir s'engager à saisir sans délai le chef de service de toute difficulté dont il aurait connaissance et qui relèverait d'un délit caractérisé, d'une faute disciplinaire, d'un manquement... représentant un risque sérieux, potentiel ou avéré, pour la personne ou groupe accompagné, et/ou un professionnel ;
- L'intervenant s'engage également à renvoyer les participants à leurs responsabilités, et/ou vers d'autres espace de parole (réunion d'équipe) ou à faire appel à des psychanalystes comme intervenants ;
- En effet, et d'autant plus dans leur forme actuelle¹, les séances d'analyse de la pratique peuvent être le lieu de l'expression protéiforme de positions individuelles et/ou collectives que la psychanalyse se propose de considérer en tant qu'expressions subjectives mais sans pour autant permettre aux individus (et/ou aux groupes) de faire trop aisément l'économie de questionner leur propre responsabilité dans ce qu'ils engagent et dans la manière dont ils l'engagent.

Modalités spécifiques de travail au sein du service

- Parce qu'elle est soutenue par un désir de travail « suffisant », la participation aux séances d'analyse de la pratique fait l'objet d'un engagement de chaque éducateur.
- Il lui est cependant demandé chaque année, de questionner l'opportunité de poursuivre tant dans le fond que sur la forme des séances d'analyse de la pratique.

¹ Le fait d'envisager les séances d'analyse de la pratique pour un groupe constitué de professionnels d'une même équipe ayant le même objet de travail. Le fait d'organiser des séances d'analyse de la pratique pour des professionnels d'horizons différents n'ayant pas le même objet de travail aurait certainement des effets différents.

FICHE ACTION

TITRE DE L'ACTION/ DU PROJETPorteur de l'actionIntervenants

PUBLIC CONCERNE

L'OUTIL SUPPORT

OBJECTIFS DE L'ACTION/ DU PROJET

DESCRIPTION ET DEROULEMENT DE L'ACTION

DUREE DE L'ACTION

PARTENAIRES MOBILISES

LIEU DE REALISATION

LES MOYENS

FICHE DE POSTE

**RESPONSABLE DU SERVICE
DE PREVENTION SPECIALISEE****IDENTIFICATION****Pôle :** *Pôle services à la population***Cadre d'emplois requis :** *Catégorie A***Lieu du poste :** *Centre de prévention spécialisée***DESCRIPTION DE LA FONCTION****DEFINITION DU POSTE**

*Anime et coordonne, sur le territoire de la Collectivité, le travail social et éducatif
Dirige l'équipe des animateurs du service
Dirige et coordonne l'activité du Foyer Solidarité*

CONTRAINTES SPECIFIQUES ET LES RISQUES DU POSTE

*Grande disponibilité
Horaires irréguliers
Respect de la confidentialité
Situations de violence potentielles*

LES MOYENS TECHNIQUES ET MATERIELS DU POSTE

*Local spécifique
Outils bureautiques
Mise en œuvre de l'astreinte*

LES ACTIVITES ET TACHES DU POSTE

Participation à la définition des orientations stratégiques en matière d'intervention sociale

Gestion administrative et budgétaire du service

Management de l'équipe (animateurs+veilleurs), animation technique et pédagogique

Gestion et animation du Foyer Solidarité

Organisation et suivi de l'action de Prévention Spécialisée auprès du public jeunes et familles

Organisation d'actions de prévention globale en partenariat

Organisation et animation du SIPS et de ses commissions

Animation d'une cellule de veille sociale

Conseil, information et alerte des Elus

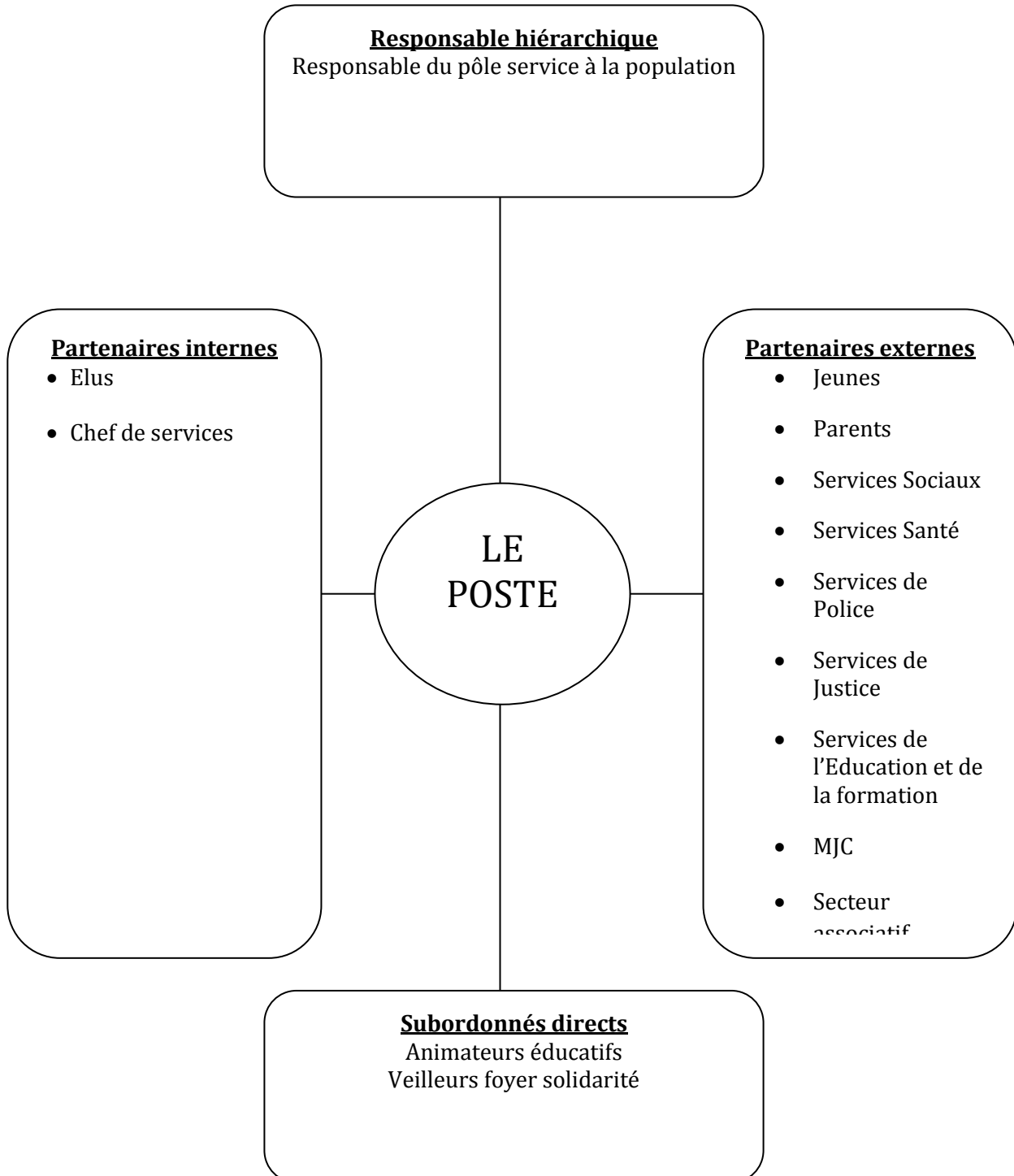
Travail d'accompagnement sur le terrain

Animation et développement de partenariats

COMPETENCES REQUISES

SAVOIR FAIRE	SAVOIR
<p><i>Réaliser un diagnostic social du territoire</i></p> <p><i>Analyser les besoins des différents publics</i></p> <p><i>Formuler des propositions en cohérence avec les besoins du territoire, les orientations et fondements des politiques sociales, les priorités des élus et l'organisation administrative nationale</i></p> <p><i>Conseiller les élus et alerter sur les risques techniques, juridiques et sociaux</i></p> <p><i>Mettre en place une gestion de proximité par rapport aux projets</i></p> <p><i>Définir et organiser des procédures d'intervention sociale</i></p> <p><i>Développer et coordonner des projets sociaux et médico-sociaux inter et intra services (prévention de l'action sociale, de l'insertion, etc.) dans le cadre d'une cohérence d'ensemble</i></p> <p><i>Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques</i></p> <p><i>Elaborer et gérer un budget</i></p>	<p><i>Cadres réglementaire et législatif des politiques publiques d'action sociale</i></p> <p><i>Caractéristiques socioculturelles des populations</i></p> <p><i>Orientations et priorités des élus en matière sociale</i></p> <p><i>Méthodes d'écoute sociale</i></p> <p><i>Principes du secret et de la discrétion professionnels</i></p> <p><i>Processus et procédures administratives</i></p> <p><i>Règles budgétaires et comptables de la comptabilité publique</i></p>

LIAISONS HIERARCHIQUES ET/OU FONCTIONNELLES



LE TITULAIRE ACTUEL DU POSTE

NOM : _____

PRENOM : _____

GRADE : _____

DATE D'ENTREE : _____

DATE DE LA DERNIERE MISE A JOUR : _____

Date :

Le Titulaire

Date :

**Le responsable
hiérarchique**

Date :

Le Responsable RH

Date :

Le Directeur Général des Services